École primaire ARC-EN-CIEL
Circonscription de PAU Sud
2 place St Vincent 64800 IGON
05 59 61 00 45 - ce.0640532f@ac-bordeaux.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE n°1 du 05/11/2026

PARTICIPANTS	
Présents: Mme DREVOND (enseignante et directrice de l'école), Mmes LASSERRE et CABANNE (enseignantes), Mme LASSUS (ATSEM), M COLLET (1er adjoint), Mme COUMET (2ème adjointe, chargée des affaires scolaires), M BOROT et PESTIAUX (parents délégués titulaires), Mme ASTEGGIANO (parent déléguée suppléante)	Excusées : Mme GERDE (Inspectrice Circonscription PAU Sud), Mme CARDINAL, (DDEN), Mme LARCEBAU (parent déléguée titulaire), Mmes DE DOBLELEER et SENELLE (parents déléguées suppléantes)
Secrétaire de séance : Mme LASSERRE	*Rappel du fonctionnement d'un vote lors des Conseils d'école :* *1 siège par enseignant, 1 siège par parent élu au conseil d'école par classe, 1 siège pour M le Maire, 1 siège pour un conseiller municipal.*

Début de conseil d'école 18h.
En préambule de la séance, l'équipe enseignante a tenu à rendre un hommage solennel à Monsieur le Maire, Marc LABAT, décédé lundi 26 octobre. L'ensemble des membres de la communauté éducative a salué son engagement indéfectible en faveur de l'école publique et du bien-être des élèves de la commune, ainsi que des adultes à qui ils sont confiés. Une minute de silence a été observée en sa mémoire, en signe de respect et de soutien à sa famille, ses proches et le conseil municipal.
L'équipe enseignante a aussi informé les membres du Conseil d'école qu'un hommage lui sera rendu rapidement au sein de l'école.

Ordre du jour

Présentation des membres du Conseil d'école....2
Fonctionnement du Conseil d'école....2
Education Nationale....2
Fonctionnement de l'école....2
a) Présentation effectifs et équipe pédagogique....2
b) Règlement intérieur, Charte de la Laïcité, Charte relation école/familles....2
c) Rythmes scolaires....3
d) Programme PHARE (présentation du programme, charte, organisation au sein de l'école)....3
e) Sécurité à l'école : Incendie / PPMS intrusion-attentat / PPMS risque majeur / Vigipirate (consignes)....3
f) Hygiène à l'école....3
g) Budgets municipaux / travaux faits et/ou à prévoir....3
h) Bilan de l'année N-1 de la coopérative OCCE....3
Communication....4
a) Parents/Ecole....4
b) Parents/Mairie....4
c) Parents/APE....4
Projets et vie de l'école....4
a) Projet d'école....4
b) Présentation des outils (manuels, logiciels)....5
c) Plan lecture de l'école....5
d) Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR)....5
e) Cérémonie commémorative annuelle d'hommage à tous les « Morts pour la France »....5
f) Présentation des projets de classe....5
g) Activité Physique Quotidienne (APQ)....6
h) Accueil périscolaire....6
Parcours de l'élève....6
a) Dispositifs d'aide (APC, RASED, Pôle ressources, ...)....6
b) Structures spécialisées (ULIS, UPE2A, SEGPA...) et partenaires associés....6
c) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés....6
Questions des parents et/ou de la mairie....7
Les observations ou questions concernant l'école....7
Les observations ou questions concernant les services périscolaires....7
Annexes....8
Annexe 1 : programmation des 3 séances EVAR 2026/2027....8

Points de l'ordre du jour	*Éléments de discussion ou d'information*	*Décision prise*
Présentation des membres du Conseil d'école	Tour de table pour présentation des membres. Un trombinoscope a été affiché sur le panneau d'affichage de l'école.	La liste des parents délégués sera mise en jour sur le site.
	Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le 09/10/2026. Seul le vote par voie électronique a été possible (décision votée au conseil d'école de juin 2026). Il y a eu 86 électeurs inscrits, 41 votants, 41 suffrages exprimés. Le taux de participation a été de 47.7 % (67% en 2025).	
	Le vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves a été autorisé par le DASEN64 auprès de deux éditeurs des solutions Election parents et Edifice Vote. Le choix a été fait sur le premier, gratuit. L'utilisation du vote électronique a été un véritable gain de temps pour la directrice, ainsi que pour les parents. La mise à jour préalable des adresses e-mail des parents a certes nécessité un travail important en amont. Ce travail d'actualisation des contacts profitera directement aux futurs outils de l'école (EduConnect, communications courantes) et rendra le processus beaucoup plus simple l'année prochaine. Il est toutefois demandé aux parents d'être vigilants lors du remplissage des fiches de renseignement diffusées en début d'année. Des contraintes matérielles ont été supprimées : fin de la mise sous pli des bulletins et enveloppes, automatisation complète du dépouillement et de la comptabilisation, génération automatique des statistiques et procès-verbaux. Seul un parent a signalé n'avoir pas reçu de mail, le problème a été résolu. Il est cependant constaté une baisse du taux de participation comparativement au vote papier classique. La plateforme elections-parents.fr a indiqué aussi vouloir améliorer le taux de participation, en baisse dans 85% des écoles utilisatrices. Ils identifient les principales causes : * changement des habitudes de vote : la dématérialisation modifie le réflexe de vote en famille (ex. imprécision ou oubli du vote par le second parent). * désintérêt contextuel : particulièrement marqué lorsqu'il n'y a qu'une seule liste candidate. * information des familles : besoin d'intensifier la communication préalable et le rappel des échéances de vote. Cette première édition était une phase de transition, la base de contacts désormais établie permettra de réitérer l'expérience avec plus de fluidité et une meilleure participation l'année prochaine.	Parallèlement aux décisions prises par la plateforme utilisée, des améliorations peuvent être faites aussi par l'école. Pour les prochaines élections, il est envisagé (si non prévus par la plateforme) d'associer une communication renforcée dans l'école avec un calendrier de relances ciblées (J-3, J-1, jour J).
Fonctionnement du Conseil d'école	Le règlement du conseil d'école est à consulter sur le site internet : http://ecolepubliqueigon.fr/conseil-decole/reglement-du-conseil-decole/	

Education Nationale

I. Fonctionnement de l'école

a) Présentation effectifs et équipe pédagogique	Les effectifs pour l'année 2026/2027 sont à ce jour : 5 PS, 7 MS, 7 GS, 8 CP, 6 CE1, 6 CE2, 8 CM1, 5 CM2, pour un total prévisionnel de 52 élèves. Il y a 43 familles dont au moins un enfant est scolarisé dans l'école. L'équipe pédagogique et périscolaire reste inchangée : * Classe PS/MS/GS : Mme Fabienne DREVOND, aidée de Mme GAËLLE LASSUS (ATSEM) * Classe CP/CE1 : Mme Aurélie CABANNE * Classe CE2/CM1/CM2 : Mme Anne-Marie LASSERRE * Périscolaire : Mme Christine BAZICAN et Mme Corinne SALLES	
b) Règlement intérieur, Charte de la Laïcité, Charte relation école/familles	*Rappel : le règlement intérieur et ses annexes sont téléchargeables sur notre site internet. Il est complété par les règles de vie, diffusées à la rentrée à chaque famille, téléchargeables aussi sur le site internet.* La dernière mise à jour du règlement intérieur date de septembre 2024. Elle inclut les documents suivants : Charte de la laïcité – Charte du parent accompagnateur – Charte Internet – Charte	"Le conseil d'école est-il d'accord pour le maintien du règlement intérieur ? » POUR : 8 votes - CONTRE : 0 vote - ABSTIENT : 0 vote À l'unanimité, le conseil d'école émet un AVIS FAVORABLE au maintien du règlement intérieur de l'école Arc-en-ciel.

	Relations école/familles. La charte Ecole-familles départementale diffusée à la rentrée complète ce document. Aucune demande de modification n'a été émise. Il est soumis au vote, sans modification.	
c) Rythmes scolaires	La dérogation pour l'organisation du temps scolaire (OTS sur 4 jours) arrive à échéance le 31/08/2027. Le conseil d'école doit être consulté afin de donner son avis sur le maintien de cette organisation pour trois années supplémentaires. *Procédure à suivre :* *Avis du Conseil d'École : vote majoritaire requis .* *Délibération des collectivités : validation par le Conseil municipal.* *Avis de l'IEN (non obligatoire) : avis circonstancié de l'Inspecteur de la circonscription.* *Dépôt du dossier : saisie complète par la mairie et transmission du dossier en ligne sur la plateforme Démarche numérique avant le 18 décembre 2026.*	"Le conseil d'école émet-il un avis favorable au maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour les trois années scolaires à venir (rentrées 2027, 2028 et 2029), ainsi qu'à la reconduction des horaires habituels de l'école (8h45-12h15 13h45-16h15) ? » POUR : 8 votes - CONTRE : 0 vote - ABSTIENT : 0 vote À l'unanimité, le conseil d'école émet un AVIS FAVORABLE au renouvellement de la dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur 4 jours et à la reconduction des horaires d'enseignement actuels pour les rentrées 2027 à 2030.
d) Programme PHARE (présentation du programme, charte, organisation au sein de l'école)	Engagée dans le programme national pHARe depuis septembre 2022 (loi du 2 mars 2022), l'école met en place un ensemble d'actions de prévention, de détection et de traitement du harcèlement scolaire : • Sensibilisation : 10 heures d'apprentissage annuelles pour les élèves, sensibilisation des personnels et des familles (information transmise à la rentrée), et participation aux temps forts nationaux (Journée NAH, Concours NAH) vécus dans les classes en fonction des âges des enfants. • Enquête locale : passation du questionnaire national le 6 novembre 2025 pour les élèves du CE2 au CM2 pour adapter les actions en classe (EMC). • Accompagnement : Appui possible des personnels de santé et des psychologues de l'Éducation nationale.	
	En cas de suspicion ou de situation d'intimidation : 1. Signalement : Le directeur informe l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN), qui active l'équipe ressource dédiée (de l'école ou de la circonscription). 2. Entretiens : Des échanges individuels ou collectifs sont menés avec les élèves concernés pour responsabiliser chacun et trouver des solutions. 3. Suivi : Les familles sont informées à chaque étape de l'évolution de la situation.	
e) Sécurité à l'école : Incendie / PPMS intrusion-attentat / PPMS risque majeur / Vigipirate (consignes)	RAPPEL : Le PPMS (Plan Mise en Sécurité) sert à lister les procédures que l'équipe enseignante doit mettre en place en cas de RISQUES MAJEURS (séisme, inondation, fuite de gaz, etc) ou INTRUSION.	
	Le Gouvernement a décidé de maintenir la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire. L'information a été diffusée aux familles via EDUcartable. Une affiche est apposée dans ce sens dans le panneau d'affichage. Tout attroupement est préjudiciable à la sécurité des élèves et du personnel de l'école. Les familles ne doivent pas arriver trop tôt pour se garer devant l'école afin de respecter les consignes ministérielles.	
	Il est rappelé que la directrice doit être informée de toute entrée dans l'école durant le temps scolaire (ex : intervention plombier).	
	Exercices réglementaires : - L'exercice incendie a été réalisé le 24/09/26 sans difficulté particulière. - L'exercice Alerte intrusion a été réalisé le 06/10/26 sans difficulté particulière. - D'autres exercices auront lieu dans le courant de l'année.	
f) Hygiène à l'école	Il est souligné la qualité de la propreté dans l'école. L'engagement quotidien des employés communaux contribue largement à offrir un environnement sain et agréable aux élèves comme au personnel.	Remerciements aux agents municipaux pour leur travail rigoureux et constant.
g) Budgets municipaux / travaux faits et/ou à prévoir	Travaux réalisés en plus des travaux courants de maintenance : installation de volets roulants dans la classe maternelle côté cour. Prévus à plus ou moins court terme : installation climatisations réversibles dans les classes, salle de sieste et salle de motricité. Demande équipe enseignante : panneaux de signalisation Ecole Arc-en-ciel » (aucune indication sur la route)	Remerciements à la municipalité et ses employés communaux. La municipalité va faire la demande auprès de la Communauté des Communes qui gère les panneaux de signalisation.

h) Bilan de l'année N-1 de la coopérative OCCE	*Rappel : Les activités de l'école sont financées par les subventions municipales, par l'Association des Parents d'Élèves (APE) et par les cotisations que chaque famille verse à la coopérative scolaire, affiliée à l'OCCE. Ces cotisations permettent notamment de pourvoir à l'achat de matériel spécifique ou à financer des sorties : matériel pour des projets de classe, organisation du marché de noël, visites et/ou animations dans les classes, les jeux pour les temps de récréation, …* La participation des familles reste facultative, mais elle est fort appréciée puisqu'elle bénéficie à l'ensemble des élèves. Chaque année une grande majorité des parents répond favorablement à la demande de participation volontaire de début d'année.	Les enseignantes remercient les parents participant volontairement.
	Pour information, bilan de l'année 2025/2026 : Charges (Sorties) : charges actions éducatives (353€06), achat de produits pour cession (195€02), cotisations OCCE (150€40), assurance OCCE/MAIF (15€25), frais bancaires (6€55) : total 720€28 Produits (Entrées) : vente de produits pour cessions (385€), des activités éducatives (373€90), Cotisations reçues (631€) : total 1389€90. Bilan OCCE de l'année 2025/2026 : excédent 669€62.	
	Depuis quelques années, afin d'éviter un surcoût aux familles, les enseignantes ont fait appel à une photographe amatrice pour la prise de photos et géraient elles-même les mises sous carton. Les recettes (~2€/photo) sont pour l'OCCE. La question de faire appel à un photographe professionnel s'est posée en conseil des maîtres. Ce questionnement semble faire écho aux questions parents reçues.	Les enseignantes vont chercher un professionnel qui répondrait à leur demande : neutralité -pas de publicité-, photo de la classe et photo collective, 2€/photo de gain pour l'OCCE, gestion matérielle gérée par le photographe ; les enseignantes géreraient les bons de commande et l'OCCE fera le règlement total au prestataire. Coût maximum/photo retenu : 8€
II. Communication		
a) Parents/Ecole	En plus de la ligne mobile (06 33 29 31 58), l'école utilise un cahier de liaison virtuel via la platerforme EDUcartable, qui donne satisfaction à tous. Le coût (~60€/an) est pris en charge dans le budget municipal alloué à l'école. Toutes les familles ont au moins un compte valide et l'utilisent régulièrement. Tous les retours sont positifs quant à cette utilisation.	
	Suivi des résultats : Communiqués régulièrement, avec deux bilans annuels (livrets). Rendez-vous parents-professeurs : Maternelle : 2 rencontres par an (mi-année et fin d'année). Élémentaire (CP-CM2) : les évaluations nationales de début d'année (CP au CM2) sont transmises individuellement aux parents avec les explications requises dès leur saisie. Des rendez-vous sont aussi proposés au cours de l'année en fonction des besoins ressentis (par l'école ou la famille).	
b) Parents/Mairie	Les parents peuvent joindre la mairie en se rendant au secrétariat de mairie, en téléphonant au 05 59 61 23 75 ou en envoyant un message : mairie@igon.fr	
c) Parents/APE	Les enseignantes remercient les parents qui s'investissent dans l'APE. Ils permettent l'organisation de nombreux projets et l'achat de matériel. Lors de l'AG du 23/09/2026, un nouveau bureau a été élu : Présidente : Jessyca BOUMARAF (maman de William) Vice-président : Trésorière : Julie BLANCO (maman de Mila) Vice-trésorière : Secrétaire : Aurélien BOROT (papa de Noah) Vice-secrétaire : Noëlly SENELLE et Laurianne DAVID La décision de faire circuler les informations de l'APE aux parents via EDUcartable avec l'indication {APE} dans le titre des messages est maintenue. Une réunion équipe enseignante/APE va être organisée rapidement.	
III. Projets et vie de l'école		
a) Projet d'école	Pour rappel, le projet d'école en cours a ces trois axes : AXE 1 – Renforcer la continuité des parcours des élèves Objectif général : Assurer une continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. • Mise en place annuelle d'un projet de liaison CM2-6e. • Temps d'échanges pédagogiques entre enseignants de CM2 et professeurs de 6e. • Immersions ciblées des élèves de CM2 au collège. • Intervention d'anciens élèves devenus collégiens.	Présentation au prochain conseil d'école des fiches actions pour l'année.

<table>
<tr><td></td><td>AXE 2 – Développer une culture de l’ouverture et de la coopération territoriale
Objectif général : Favoriser le vivre-ensemble et l’ouverture à l’environnement local.
• Organisation annuelle de rencontres sportives inter-écoles.
• Développement de projets communs avec les écoles du secteur.
• Implication progressive des élèves dans l’organisation et la coopération.
AXE 3 – Consolider le lien école-familles par une communication structurée
Objectif général : Renforcer la confiance et l’implication des familles.
• Déploiement d’outils de communication harmonisés.
• Organisation de temps de rencontre collectifs avec les familles.
• Valorisation des projets et réussites des élèves.

Les fiches actions pour l’année sont en cours de rédaction par l’équipe enseignante.</td><td></td></tr>
<tr><td>b) Présentation des outils (manuels, logiciels)</td><td>Les outils utilisés en classe ont été présentés lors de chaque réunion de rentrée.
Aucun problème de manipulation ou de compréhension dans leur utilisation n’a été perçu tant chez les élèves que dans les familles.</td><td>Pour toute question, les familles sont invitées à prendre contact avec l’enseignante de leur enfant.</td></tr>
<tr><td>c) Plan lecture de l’école</td><td colspan="2">Actions envisagées, élaborée en lien avec le courrier du Recteur de l'académie de Bordeaux du 24 août 2026 (volonté académique de redonner à la lecture une place centrale dans le parcours des élèves, favorisant ainsi la réussite, l'esprit critique et l'évasion face aux écrans) :
* Rituels et pratiques quotidiennes : lecture offerte dans chaque classe, temps de lecture autonome « silence je lis » chez les élèves de CE2 et CM, magazines à disposition pendant les récréations
* Partenariats et ouvertures culturelles : visite de la médiathèque et travail en collaboration avec des auteurs et illustrateurs, constitution d'une bibliothèque de classe pour les plus grands, emprunt collectif de livres à la bibliothèque de Coarraze pour les maternelles et cycle 2, lecture avec l'EHPAD favorisant le lien intergénérationnel.
* Projets dynamiques et créatifs : théâtralisation ou mise en œuvre de marottes de lecture et de dialogues, fabrication de boîtes à histoires, enregistrements de lecture sous forme de podcasts, travail approfondi sur l’implicite des illustrations.
* Participation à des concours et prix littéraires : participation au dispositif des champions de lecture, participation au Prix littéraire des Incorruptibles.</td></tr>
<tr><td>d) Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR)</td><td colspan="2">Suite au courrier du l'IA-DASEN64, rappel concernant l'obligation de programmer et de dispenser dès cette année scolaire trois séances EVAR pour 100 % des élèves. La programmation prévisionnelle de ces trois séances doit être présentée lors du premier conseil d'école, inscrite au compte rendu, puis transmise à la circonscription au plus tard le 20 novembre 2026 (Cf tableau annexe 1).
Un plan de formation obligatoire de trois heures sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est déployé, destiné notamment à l'ensemble des directeurs et enseignants, d'ici 2029.</td></tr>
<tr><td>e) Cérémonie commémorative annuelle d’hommage à tous les « Morts pour la France »</td><td colspan="2">Indépendamment de la présence des enfants de l’école à la cérémonie organisée par la municipalité, le Ministère a rendu obligatoire l’organisation de la cérémonie commémorative annuelle d’hommage à tous les « Morts pour la France » pour les élèves de CM1 et de CM2 dans l’enceinte de l’école.
Programmés dans la classe concernée : lecture documentaire, apprentissage de la Marseillaise, minute de silence.</td></tr>
<tr><td>f) Présentation des projets de classe</td><td colspan="2">Rappel : tout au long de l’année, thème “Les espaces”.
Tout au long de l’année : rituel dans les trois classes mêlant découverte culturelle et EMC (découverte par semaine : écoute musicale, cohérence cardiaque, danse, relaxation), ce rituel est créé par les enseignantes de l’école. Le lien a été envoyé à toutes les familles et a été mis en ligne sur la page dédiée sur le site internet de l'école.

Projets programmés à ce jour, liste complétée au fur et à mesure :
<table>
<tr><th>Dépenses/Coût normalement pris en charge par</th><th>OCCE</th><th>APE</th><th>Mairie</th><th>Communauté Communes Pays de NAY</th><th>Familles</th></tr>
<tr><td>participations des familles sur la base du volontariat</td><td>+xx€</td><td></td><td></td><td></td><td>non obligatoire</td></tr>
<tr><td>Sortie hebdomadaire Classe Dehors (maternelle, CM et bientôt les CP/CE)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>gratuit</td></tr>
<tr><td>Sorties à la bibliothèque de Coarraze (maternelle et CP/CE)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>gratuit</td></tr>
<tr><td>Sorties à la Médiathèque de NAY/Maison Carrée (les trois classes)</td><td></td><td></td><td>1 bus/classe</td><td>1 bus/classe</td><td>gratuit</td></tr>
<tr><td>Envoi de cartes de vœux aux militaires en OPEX (Solidarité défense)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>gratuit</td></tr>
<tr><td>participation à la cérémonie du 11 novembre</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>gratuit</td></tr>
</table></td></tr>
</table>

	sorties piscine			~1500€ (entrées + bus)		gratuit
	dépôt des cadeaux des lutins du Père Noël		Demande de participation	10€/élève		gratuit
	préparation du marché de Noël 17/12/2026 (ateliers collectifs de Noël)	Bénéfices des ventes - achat matières premières				achats non obligatoires
	spectacle de Noël (les 3 classes)		Demande de participation			gratuit
	Envoi de cartes de vœux aux personnes âgées du village (les 70 plus âgées, maison de retraite, partenaires)					gratuit
	Partenariat avec NAYART, avec exposition prévue à la Minoterie		Demande de participation	261 bus/classe	1 bus/classe	gratuit
	photos de classe (prises de photos collectives)					achat non obligatoire
	fête de l'école : vendredi 26 juin					gratuit
	sorties de fin d'année commune aux 3 classes		À budgétiser			gratuit

g) Activité Physique Quotidienne (APQ)	Principe : 30 minutes d'APQ sont organisées les jours sans EPS, adaptées aux contraintes de l'école et du bâti. Matériel : achats budget municipal/OCCE/APE + équipements du Ministère de l'Éducation Nationale (reçus lors de l'année olympique). Activités : Mölkky, échasses, slackline, basket, marelle, parcours tracés au sol, lancers et jeux collectifs (fiches de règles fournies). Encadrement : Enseignantes et personnel municipal veillent à ce que chaque enfant pratique au moins une activité sur les récréations (2 × 15 min) et le périscolaire (45 min).
h) Accueil périscolaire	Rappel : les services périscolaires (garderie et cantine), gérés par la municipalité via trois agents, obéissent au règlement intérieur distribué en début d'année. Y sont décrites les modalités d'inscriptions, modifications et annulations notamment en cas d'absence.
	Garderie (salle de motricité) : Ouverte de 7h30 à 18h30. Réservée aux parents dans l'impossibilité de respecter les horaires scolaires (ce n'est pas un centre de loisirs).
	Cantine : évolution du service de restauration scolaire avec un nouveau prestataire A compter de la rentrée 2026-2027, les repas sont préparés et livrés en liaison chaude par la cuisine centrale du DITEP d'IGON. Qualité des repas : ce choix privilégie les produits locaux et les circuits courts, répondant ainsi au souhait d'amélioration de la qualité exprimé par les familles lors de l'enquête de mars 2025. Tarif : le prix du repas est fixé à 5,00 € (au lieu de 4,71 € prévus par l'ancien prestataire), un écart justifié par la hausse qualitative du service de proximité.

IV. Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (APC, RASED, Pôle ressources, …)	Abordé lors de chaque réunion de rentrée, le suivi des élèves s'organise par étapes : différenciation en classe, recours aux APC (Activités pédagogiques complémentaires) puis mise en place d'un PPRE et stages de réussite. Ces suivis personnalisés peuvent concerner tous les élèves, même ceux en réussite. Les cas complexes font l'objet d'un échange collégial (conseils des maîtres) et parfois pluridisciplinaire (RASED, équipe de circonscription et/ou médecin scolaire). Ils peuvent mener à une équipe éducative associant les partenaires institutionnels et extérieurs, avec l'accord des parents.
b) Structures spécialisées (ULIS, UPE2A, SEGPA…) et partenaires associés	Le partenariat avec le DITEP est toujours présent. Une inclusion est organisée dans l'école.
	Un élève est intégré à 3/4 temps en IME.
	Comme chaque année, la PMI organisera au sein de l'école une visite obligatoire avec la puéricultrice et un bilan orthoptiste pour les élèves de PS et MS. L'école est aussi en lien avec le médecin scolaire, qui proposera un rdv avec certaines familles si le besoin est ressenti.
c) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés	Un échange de services ou des décloisonnements sont mis en place régulièrement : chaque enseignante prend en charge la classe d'une collègue ou une partie de celle-ci pour travailler une compétence particulière (ex liaison GS/CP, ...). Des conseils école-collège du secteur de collège Henri IV sont régulièrement prévus avec les enseignants du cycle 3 des écoles de secteur et du collège. Une liaison avec le collège public est prévue pour faciliter le passage en 6ème des élèves de l'école (élèves à séparer si conflits fréquents, vœux des familles, élèves à besoins éducatifs particuliers, etc). Les bulletins scolaires de 6ème sont transmis à l'école.

Questions des parents et/ou de la mairie

Un récapitulatif des questions/réponses déjà abordées a été envoyé aux familles le 15/10/2026.
14 réponses pour 43 familles ayant reçu le questionnaire en ligne proposé par les parents délégués.
Les questions/remarques sont individuelles et ne représentent pas l'ensemble des parents.

Les observations ou questions concernant l'école	
Il semblerait qu'il existe un dysfonctionnement dans la publication des comptes-rendus du conseil d'école sur le site internet (CR n°3 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026).	Comptes-rendus n°3 (2023/2024 et 2024/2025) : disponibles en ligne. En cas de problème d'accès, vérifier les paramètres des filtres de sécurité ou l'antivirus du navigateur utilisé. Compte-rendu n°3 (2025/2026) : Publication à venir à bref délai.
Est-ce envisageable d'avoir un vrai photographe pour les photos de classe afin d'avoir une meilleure qualité des photos?	voir plus haut, paragraphe I.h)
Changer de photographe : la mise en scène était sympa mais la qualité pas au rdv (un peu flou et luminosité pas top)	
Concernant la photo de classe, nous avons trouvé la mise en scène très réussie. En revanche, nous avons été déçus par la qualité de la photo, que nous avons trouvée vraiment insuffisante. À titre de comparaison, au collège, la photo de classe est proposée à 7 € avec une bien meilleure qualité, soit seulement 2 € de plus que celle que nous avons achetée. Serait-il possible pour l'école de solliciter des photographes professionnels afin de proposer des photos de meilleure qualité à un tarif raisonnable ?	
Concernant les fortes chaleurs, des ventilateurs avaient été mis en place. Cependant, certains enfants n'étaient pas assis à proximité et ne pouvaient donc pas en ressentir les effets. Est-il prévu d'installer des climatiseurs au sein de l'école afin d'améliorer le confort des enfants lors des périodes de fortes chaleurs ?	voir plus haut, paragraphe I.g)
Les enfants ont beaucoup apprécié l'échange avec les personnes âgées. Très beau projet !	Ce projet intergénérationnel a effectivement rencontré un vif succès auprès de tous, favorisant de beaux moments d'échange et de convivialité. Il va se reproduire dans l'année, sous d'autres formes.
Les observations ou questions concernant les services périscolaires	
Pourquoi les yaourt à boire ne sont ils pas acceptés (conservables jusqu'à 8h hors du frigo) ? Et bonbons à base de lactose emballés unitairement ?	Même si certains fabricants mentionnent qu'un yaourt à boire peut rester jusqu'à 8 heures hors du réfrigérateur, la quasi-totalité des crèches et garderies les refusent. Voici au moins deux raisons : règle absolue de la chaîne du froid (en collectivité, tout produit laitier frais doit être conservé entre 0 °C et 4 °C sans interruption) et impossibilité de tracer l'historique du produit (le personnel de la garderie n'a aucun moyen de vérifier à quelle heure exacte le yaourt a été sorti du frigo, quelle température il a subi pendant le trajet -ex. voiture en plein soleil, sac d'école près d'un radiateur toute la journée-, si les 8 heures maximales annoncées par la marque sont déjà entamées ou sur le point de dépasser le seuil de sécurité sanitaire au moment du goûter). Concernant les bonbons individuels emballés, seuls les bonbons distribués dans les classes ne sont pas consommés (explication donnée à toutes les familles dans l'annonce d'école du 28/09/26).

Prochains Conseils d'École prévus les 04/02/2027 et 01/07/2027 à 18h.
Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20h.
Ce procès verbal a été relu et validé par l'ensemble des présents avant sa diffusion.

Secrétaire de séance
Mme LASSERRE

Directrice
Mme DREVOND

Date de transmission à la circonscription et de diffusion aux familles : 19/11/2026

Annexes

Annexe 1 : programmation des 3 séances EVAR 2026/2027

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

Programmation des 3 séances EVAR 2026/2027

Ecole : Arc-en-ciel	Commune : IGON	Circonscription : PAU SUD	Date du 1er conseil d'école : 05/11/2026

Renseigner les dates prévisionnelles, l'axe et l'objectif prévus pour les trois séances en précisant les classes concernées. Enfin de transmettre la programmation pour l'ensemble de l'école, dupliquer une ligne du tableau afin de couvrir l'ensemble des classes de l'école (de la PS au CM2).

Classe/ niveaux	Séance 1		Séance 2		Séance 3	
	date précise	Axe du programme EVAR* Objectif issu des programmes**	date précise	Axe du programme EVAR* Objectif issu des programmes**	date précise	Axe du programme EVAR* Objectif issu des programmes**
PS/MS/ GS	période 1	Axe 1 : Se connaître, vivre et grandir avec son corps Objectif : Connaître son corps et identifier des émotions (mon corps, mon intimité, mes émotions, nous ne ressentons pas tous la même chose).	période 2	Axe 2 : Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir Objectif : Apprendre à exprimer son accord ou son refus, identifier une personne de confiance enfant/adulte (j'ai le droit de dire oui ou non, à qui puis-je demander de l'aide ? C'est quoi être un ami ?)	période 4	Axe 3 : Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable Objectif : égalité filles/garçons, différences structures familiales, être respecté et respectueux dans nos différences
CP/CE1/ CE2	période 1	Axe 1 : se connaître, vivre et grandir avec son corps. Objectif: Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi, protéger son intimité.	période 2	Axe 2 : rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir. Objectif: Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine.	période 3	Axe 3 : trouver sa place dans la société y être libre et responsible. Objectif: Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes, notamment de genre.
CM1/CM2	période 2	Axe 1 : Se connaître, vivre et grandir avec son corps. Objectif d'apprentissage : connaitre et comprendre les changements de son corps et celui des autres.	période 3	Axe 2 : Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir. Objectif d'apprentissage : promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles.	période 4	Axe 3 : Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable. Objectif d'apprentissage : prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.

* **les 3 axes du programme EVAR** : **Axe 1** : se connaitre, vivre et grandir avec son corps / **Axe 2** : rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir / **Axe 3** : trouver sa place dans la société y être libre et responsable

** **les objectifs sont expressément donnés pour chaque niveau dans le programme EVAR** (https://eduscol.education.gouv.fr/5916/mettre-en-oeuvre-le-programme-evarevars)

Transmission à la circonscription

Cette programmation est à présenter au premier conseil d'école et à consigner dans son compte rendu. Cette fiche est à transmettre à la circonscription au plus tard lors de cette instance et, en tout état de cause, le 20 novembre 2026 au plus tard.

Date de transmission à la circonscription : 20/11/2026